

# acte [six]

Collectif d'artistes créé en 2020, ActeSix réunit chanteur·se·s, instrumentistes, dramaturges, metteur·e·s en scène dans le but de créer des spectacles musicaux originaux.

Soucieux de développer de nouvelles formes de concerts, ActeSix s'entoure des plus grands artistes (Eléonore Pancrazi, Axelle Saint-Cirel, Edwin Crossley Mercer, Lucile Richardot, Mailys de Villoutreys, Adam Laloum, Hélène Desaint, David Lescot, etc.) pour imaginer des projets musicaux innovants, contemporains et subversifs.

Spécialisé dans les projets transversaux, ActeSix met en conversation et résonance différentes esthétiques et époques musicales au sein d'un même spectacle autour de sujets d'actualité musicale, historique, sociétale.

ActeSix met en valeur ses artistes avec des programmes sur mesure, défend des répertoires oubliés, favorise l'émergence de musiques peu entendues en les rendant visibles aux yeux et aux oreilles de tous.

## distribution

**Direction musicale** Samuel Hengebaert

**Mise en scène** David Lescot

**Dramaturgie et collaboration artistique** Amalia Lambel

**Mezzo-soprano** Éléonore Pancrazi

**Mezzo-soprano** Lucile Richardot

**Accordéon** Julien Beautemps

**Piano (en alternance)** Adam Laloum et Alexis Gournel

**Violon baroque** Josèphe Cottet

**Violon** Omer Bouchez

**Alto** Hélène Desaint et Anna Spynewski (en alternance)

**Alto baroque** Samuel Hengebaert

**Violoncelle** Alexis Derouin

**Viole de gambe** Julie Dessaint

**Orgue positif** Eloy Orzaiz

**Basson** Mélanie Flahaut

**Production** ActeSix

**Coproduction** Théâtre de Caen, Mémorial de Caen.

Ce programme est soutenu par la Fondation Orange, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France, le Département de l'Oise, l'ADAMI et SPEDIDAM.

**Crédit photos** Titouan Massé

## bientôt sur scène

3-4 FÉVRIER  
Douai Hippodrome

### israel et mohamed

**Israel Galván et Mohamed El Khatib**

Israel et Mohamed, l'un est danseur, l'autre est comédien; tous deux ont encore parfois du mal à assumer ce choix auprès de leurs parents... Dans cette fantasque création commune, ils explorent l'altérité, revisitent les archives familiales et s'essayent à la pratique artistique de l'autre, pour une vibrante apologie de notre capacité à apprendre à vivre ensemble.

7 FÉVRIER  
Arras Théâtre

### das atmende Klarsein

**Les Métaboles, Matteo Cesari, SWR Experimentalstudio**

Les Métaboles nous invitent à une écoute intense où les sonorités naissent d'une rare symbiose entre les douze chanteuses et chanteurs qui constituent ce chœur. Dans un dispositif sonore immersif que parfait l'acoustique de la salle des Concerts du Théâtre d'Arras, des voix cristallines émergent du silence et nous invitent à nous laisser porter par la musique, comme dans un bain sonore inouï.

## au cinéma TANDEM

7 FÉVRIER - 14H30

### ciné-rencontre :

**JE N'AVAIS QUE LE NÉANT - SHOAH PAR LANZMANN**

**Guillaume Ribot**

Grâce aux centaines d'heures de rushes non utilisés et aux mémoires de Lanzmann, Guillaume Ribot plonge au cœur de la production d'une œuvre cinématographique majeure, et des méticuleuses obsessions de celui qui entreprend de faire émerger la vérité du néant.

**Séance suivie d'une table ronde avec Dominique Lanzmann, épouse de Claude Lanzmann, et Pierre-Jérôme Biscarat, historien et référent régional mémoire Auvergne Rhône-Alpes de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.**

9 FÉVRIER - 19H30

### ciné-rencontre :

**DES NIMBES AU MONDE - CHRONIQUE D'UNE RÉSISTANCE THÉÂTRALE**

**Louise Bihan, Aurore Hapiot Froissart**

Frère et sœur, Antonio et Estrella travaillent comme scaphandriers dans un port espagnol, sur les navires marchands de passage. Lorsqu'il découvre une cargaison de drogue, dissimulée sous un cargo qui stationne au port toutes les trois semaines, Antonio pense avoir trouvé la solution pour résoudre ses soucis financiers : voler une partie de la marchandise et la revendre.

**Séance suivie d'un échange avec les réalisatrices.**

# TANDEM

**Musiques Interdites quand les lumières s'éteignent**



Cie ActeSix



Région  
Hauts-de-France

62 Pas-de-Calais

Mon Département

Nord

IN Département 59



Ville  
d'ARRAS



billetterie@tandem.email

09 71 00 56 78

[www.tandem-arrasdouai.eu](http://www.tandem-arrasdouai.eu)



# Intentions

Les musiques interdites, ou « dégénérées », ce sont celles bannies par les nazis durant le III<sup>e</sup> Reich. Ces œuvres de compositeurs juifs persécutés et bientôt assassinés, ces musiques teintées de jazz, ou que l'on qualifiait de « bolchévisées », et dont on dénonçait l'avant-gardisme comme facteur d'affaiblissement et de corruption de l'esprit national, firent l'objet d'une exposition en 1938 à Düsseldorf, moins connue que celle consacrée à la peinture en 1937 à Munich, mais reposant sur les mêmes principes.

Ces musiques, nous avons voulu les faire entendre de nouveau, à travers la forme d'un cabaret, comme il en existait à l'époque : Les Onze Bourreaux de Frank Wedekind, Le Pfeffermühle (Moulin à Poivre) d'Erika Mann. Car le cabaret est un art à la fois politique et musical, qui cache, derrière la légèreté de ses moyens et la dimension plaisante de ses numéros, un art profond et indémodable de la résistance. Le nôtre sera intemporel, animé par deux « mesdames Loyal » ironiques et impitoyables, sachant retourner le discours du pouvoir contre lui-même, pour lui laisser le soin de se déshonorer tout seul.

On y entendra des compositeurs célèbres (Kurt Weill, Alban Berg, Paul Dessau, Paul Hindemith), d'autres honteusement méconnus (Viktor Ullmann, Ilse Weber, morts à Auschwitz ou à Terezin), des maîtres du music-hall comme Friedrich Hollander, et même des compositeurs baroques comme Salomone Rossi, qui mêlait la forme musicales des psaumes polyphoniques à des paroles en hébreu.

Le génie du cabaret, c'est celui de lutter à armes inégales contre le bras armé d'un pouvoir fasciste, et c'est à cela, par-delà les œuvres vocales et instrumentales jouées, que nous voudrions rendre hommage. On y manie le détournement, l'humour (car on rit, oui, mais de quel rire), l'ironie et la ruse, instruments d'un courage et d'un art pratiqués au risque de la mort. Que ces œuvres d'une éternelle beauté, d'une inouïe nouveauté, tirés d'une époque pas si ancienne, nous fournissent des modèles et nous refassent des forces pour aborder les temps qui viennent.

David Lescot

## Interview de David Lescot - auteur et metteur en scène - et Samuel Hengebaert - directeur musical & alto baroque



### Quelle est l'origine du spectacle *Musiques interdites* ?

Samuel Hengebaert : Ma passion pour Thomas Mann m'a conduit sur les pas de ses enfants Erika et Klaus, qui avaient lancé Le Moulin à Poivre, un cabaret avant-gardiste ouvertement anti-nazi à Berlin en 1933. J'ai alors exploré les musiques de cette époque, dont beaucoup sont encore méconnues. Notre ensemble a enregistré un coffret de trois disques, sorti le 26 septembre chez Oktav Records. Patrick Foll m'a fait rencontrer David Lescot pour s'emparer du sujet et imaginer une production scénique pour le Théâtre de Caen.

### Pourquoi avoir choisi la forme du cabaret ?

David Lescot : C'est la source d'inspiration du spectacle, en particulier dans sa variante politique illustrée par Brecht ou Valentin. C'est une écriture rapide, pleine de contrastes, qui permet des hybridations originales et de faire passer des messages. Il y a dans ce métissage un côté « impur » qui prend valeur de manifeste par rapport à ces musiques dites « dégénérées ». Jalonné d'éléments historiques, de chansons typiques du genre, mais aussi de pages dodécaphoniques et même d'une parenthèse baroque, notre cabaret contemporain fait des allers-retours dans le temps. L'humour très noir et politique rappelant le Moulin à Poivre glisse progressivement vers une noirceur tragique.

### Comment se déroule votre travail ?

S.H. : Grâce à une musicologue spécialisée, Élise Petit, j'ai eu accès à des partitions rares ou peu éditées et à des archives radiophoniques. Nous avons ensuite élaboré une dramaturgie entre pièces vocales et orchestrales pour équilibrer les interventions des 17 artistes en fosse et sur le plateau. L'idée est de donner envie au public d'explorer davantage ce répertoire.

D.L. : Pour le texte à numéros que j'ai écrit, il était évident pour nous de confier le rôle des deux Madame Loyal à Lucile Richardot et Éléonore Pancrazi. Autour de ces deux meneuses de revue, il y a une énergie collective qui fait sortir des rôles préétablis. Les instrumentistes deviennent aussi comédiens en jouant les situations associées aux musiques. L'abattage théâtral des deux chanteuses, qui ont participé à l'enregistrement d'acte[six], en fait des médiums idéals entre l'histoire et le public.

Propos recueillis par Gilles Charlassier,  
La Terrasse - N°336 - Sept 2025

## Samuel Hengebaert

Après des études d'alto moderne au prestigieux Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, il se dirige définitivement vers la musique ancienne en poursuivant ses études au CNSMD de Paris en violon baroque.

Depuis, il est amené à jouer dans le monde entier au sein de grands ensembles de musique baroque comme l'Ensemble Correspondances, l'Ensemble Pygmalion, les Talens Lyriques, Akademie für Alte Musik, Insula Orchestra, etc. Il défend également un répertoire chambriste et s'engage dans des ensembles comme l'Escadron volant de la Reine et est invité dans de nombreux festivals (Aix en Provence, Montpellier, Barokkfest, Tokyo cityhall, Carnegie Hall).

Il crée ActeSix en 2020 avec Ronan Khalil et le label Oktav Records. Il est aussi directeur artistique du Festival des Moments Musicaux de Gerberoy dans l'Oise.